



MUNICIPALITÉ
1434 EPEDES

PREAVIS N° 2025/01

Ependes, le 8 avril 2025

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL D'ÉPENDES

concernant

Projet de mise à niveau de la protection incendie du bâtiment de la grande salle et peinture de la grande salle.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

En septembre 2024, la Municipalité a mandaté l'entreprise, Swiss Safety Center SA, pour réaliser un audit relatif à la protection incendie de la grande salle de la commune. Ce rapport a relevé plusieurs éléments ne correspondant pas aux normes en vigueur ainsi qu'une capacité d'accueil drastiquement réduite dans le cas où aucuns travaux ne seraient entrepris rapidement.

Raison pour laquelle, un projet concernant les mesures à mettre en œuvre vous est proposé afin de pouvoir maintenir la capacité d'accueil actuelle.

Par la même occasion, un projet de rafraîchissement de la peinture des murs de la grande salle ainsi que le remplacement d'un tapis de gymnastique, vous est soumis et fait partie intégrante de ce préavis.

OBJET DU PRÉAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité propose au Conseil général de lui autoriser à procéder à des travaux de mise à niveau de la protection incendie du bâtiment de la grande salle, de peinture des murs ainsi qu'au remplacement d'un tapis de gymnastique.

Le but de ces travaux consiste à pouvoir maintenir la capacité d'accueil actuelle et à recevoir les personnes en toute sécurité dans le bâtiment existant, rendu conforme aux prescriptions de protection incendie.

DESCRIPTION

Protection incendie de la grande salle - voir plans en pièces jointes

Le rapport d'audit de protection incendie de la grande salle de notre commune, établi le 09.09.2024 par l'entreprise Swiss Safety Center SA à Neuchâtel, relève différentes mesures correctives à apporter. Ces dernières sont répertoriées en trois catégories :

- **Phase I** : Mesures urgentes, notifiées « **URGENTS** »
Statut : « A faire » dans l'annexe du rapport.
Réalisation immédiate en raison de la mise en danger particulièrement importante pour les personnes.
- **Phase II** : Mesures importantes, indiquées « **A REALISER** »
Statut « Demande de précision » dans l'annexe du rapport.
Réalisation à moyen terme. Ces mesures devront être terminées dans les 3 ans à 5 ans.
- **Phase III** : Mesures de sécurisations, indiquées « **A PLANIFIER** »
Statut « En cours » dans l'annexe du rapport
Réalisation à long terme. Ces mesures devront être terminées dans les 5 ans à 7 ans.

Selon la conclusion du rapport - point 3.6 -, au vu de l'état technique des sorties de secours et de leur dimensionnement, **à l'heure actuelle, la grande salle ne peut pas accueillir plus de 50 personnes**. Pour étendre la capacité de la grande salle à ≤ 300 personnes, les issues de secours sont à mettre aux normes.

En ce qui concerne la buvette, la porte de sortie n'étant pas positionnée dans le sens de fuite, la capacité de cette salle doit être limitée à 20 personnes. En modifiant le sens de la porte, la capacité maximale peut passer à 50 personnes.

Par ailleurs, plusieurs issues de secours ne répondent pas aux normes et directives en vigueur. Ces dernières doivent être soit corrigées soit ne plus être indiquées comme des issues de secours (serrure, sens de l'ouverture de la porte, balisage).

L'autre point principal est la sécurisation de la cage d'escalier dans le but de créer une voie d'évacuation verticale pour évacuer les personnes pouvant se trouver au sous-sol.

Le projet de mise à niveau de la protection incendie du bâtiment de la grande salle consiste à :

- Agrandissement de la sortie de secours extérieure sud et remplacement de la porte ;
- Remplacement des portes de sortie de la buvette, de la grande salle et de l'entrée principale (sens d'ouverture, dimensions, serrure SN EN179, matériaux) ;
- Remplacement et adjonction du balisage de l'ensemble du bâtiment de la grande salle, indication des issues de secours, alimentation de sécurité, pour répondre aux normes actuelles ;
- Adjonction dans le couloir du sous-sol d'une porte EI30, munie d'un ferme-porte, avec une serrure SN EN179 ou équivalent et qui s'ouvre dans le sens de fuite ;
- Sécurisation de la cage d'escalier, afin de créer une voie d'évacuation verticale pour évacuer les personnes pouvant se trouver au sous-sol

Peinture des murs de la grande salle

Les différents travaux de mise en conformité de la protection incendie nécessitent des travaux de peinture à plusieurs endroits du bâtiment de la grande salle. Il vous est donc proposé de profiter de cette opportunité pour que l'ensemble de la grande salle soit repeint. Ces travaux de peinture permettront notamment de recouvrir la fissure qui se situe sur le mur sud.

Tapis de gymnastique

Lors du dernier contrôle du matériel de gymnastique de la grande salle, effectué par l'entreprise Alder + Eisenhut AG, il a été relevé que le tapis de gymnastique devait être remplacé. Par conséquent, ce montant est ajouté au présent préavis.

COÛT ET FINANCEMENT

Coût global des investissements estimé à

CHF 164'000.--

Ce montant inclut une marge de 20% pour imprévus.

Description des travaux	CHF
Architecte	14'000.-
Maçonnerie	4'200.-
Menuiserie portes	48'300.-
Menuiserie tableaux électriques	2'400.-
Serrurerie	7'800.-
Signalisation	1'400.-
Electricité	1'700.-
Peinture + plâtrerie	24'200.-
Dépose des espaliers	3'700.-
Tapis de gym	2'300.-
Rideaux	10'400.-
Obturation coupe-feu	5'200.-
Plan d'évacuation	1'400.-
Responsable qualité AEAI	3'200.-
Tablier RF1 plafond cuisine	6'200.-
<i>Sous-total</i>	<i>136'400.-</i>
Divers et imprévus 20%	27'280.-
TOTAL TTC arrondi	<u>164'000.-</u>

AMORTISSEMENT

Le Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom ; BLV 175.31.1) a été modifié le 29 novembre 2023, avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Ces dispositions fixent de nouvelles durées d'amortissement des investissements obligatoirement amortissables en fonction de la catégorie d'immobilisations.

Dès lors, les amortissements proposés dans le présent préavis sont fixés en application du nouvel article 17 alinéa 1 RCCom et de son annexe 1.

La Municipalité propose le financement de cette dépense par la trésorerie courante.

Elle sera amortie de la façon suivante :

Fr. 76'450.00 sur 30 ans – travaux sur le bâtiment et à longue durée.

Fr. 87'550.00 sur 10 ans - travaux de réfection et menuiserie.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL D'EPENDES
sur proposition de la Municipalité
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement
porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de mise à niveau de la protection incendie du bâtiment de la grande salle et peinture de la grande salle, pour un montant de CHF 164'000.--;
2. De lui autoriser à financer ces travaux par la trésorerie courante ;

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Christian Bavaud



La Secrétaire

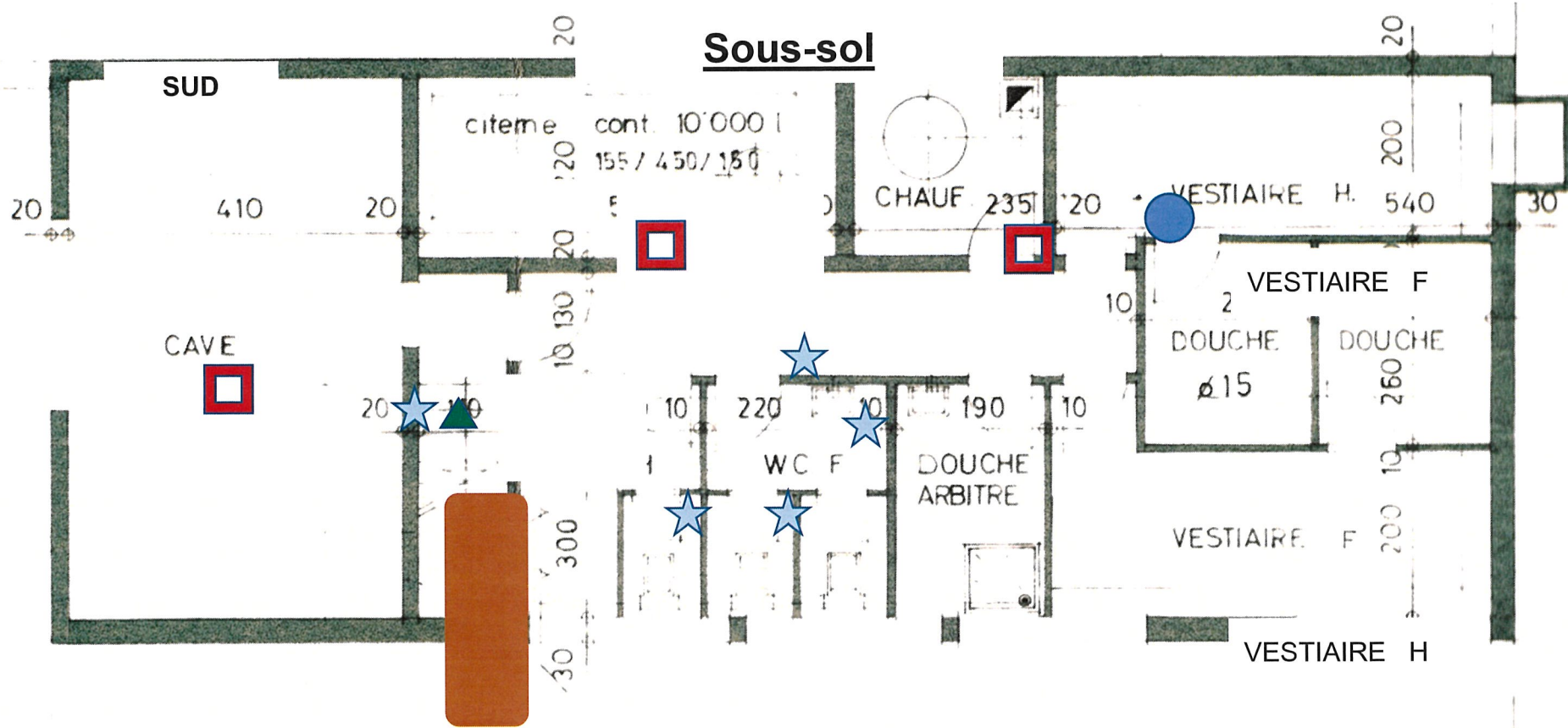


Jacqueline Collet

Annexes : Plans des travaux de protection feu du bâtiment de la grande salle.

PLAN DES TRAVAUX DE PROTECTION FEU DU BATIMENT DE LA GRANDE SALLE.

Sous-sol



★ = Nouvelle porte (matériau et sens d'ouverture).

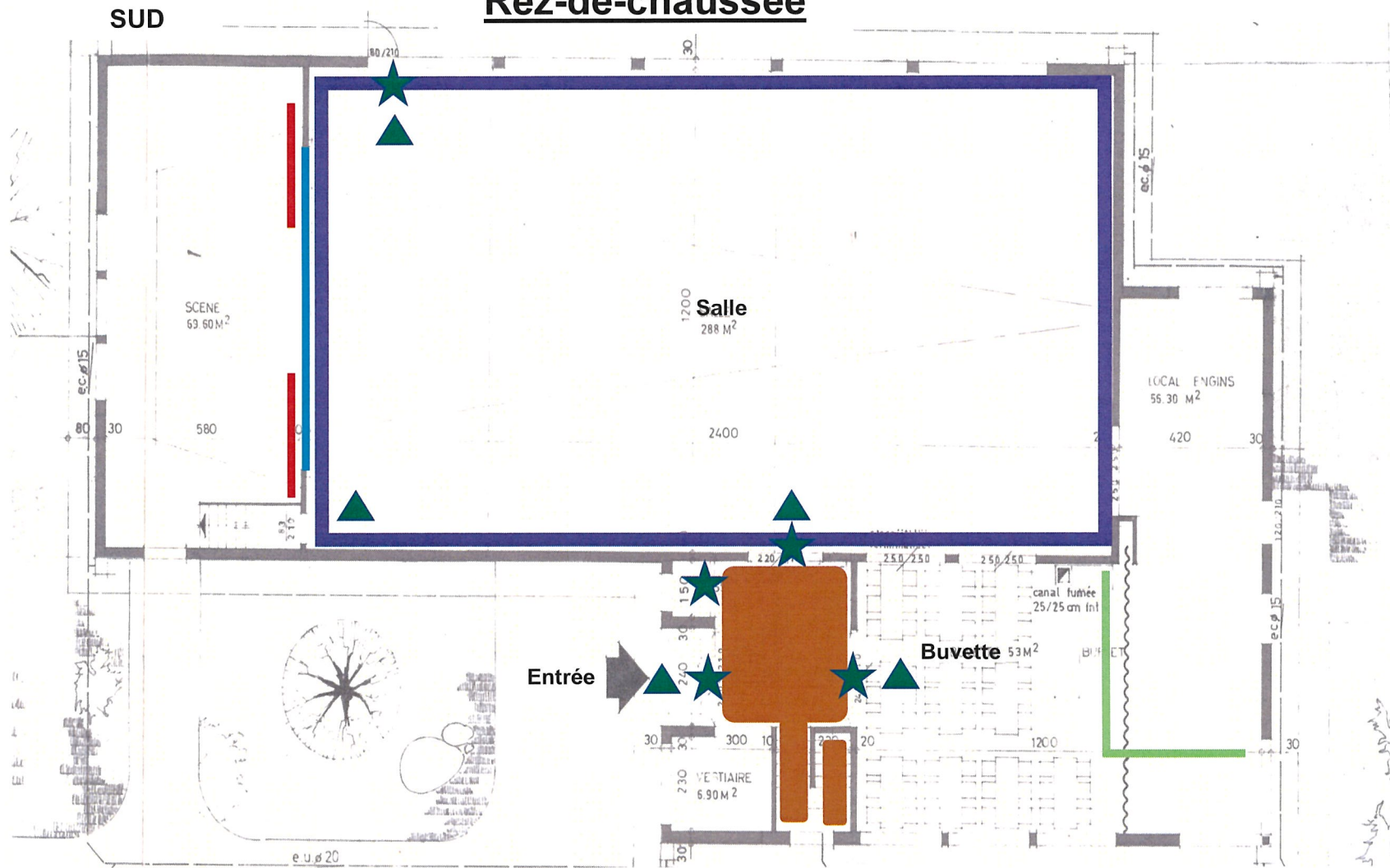
■ = Plafond en matériaux rentrant dans la catégorie de réaction au feu de type RF1 + peinture.

▲ = Nouvel éclairage des voies d'évacuation.

● = Rénovations carrelage.

□ = Compartimentage EI60.

Rez-de-chaussée



★ = Nouvelle porte (matériau et sens d'ouverture), serrure antipanique, largeur adaptée.

■ = Plafond en matériaux rentrant dans la catégorie de réaction au feu de type RF1 + peinture.

▭ = Peinture des murs de la salle de gym.

— = Changement des rideaux en matériau rentrant dans la catégorie de réaction au feu de type RF2 au minimum.

▲ = Nouvel éclairage des voies d'évacuation.

— = Tablier RF1 au plafond de la cuisine.